

Fonds de commerce

Par **roberto**, le **06/03/2013** à **21:06**

J'ai créé un fonds de commerce qui m'a été attribué après séparation de biens puis je me suis remarié et créé un établissement secondaire avec mon épouse qui est devenue conjoint collaborateur non salarié et qui s'est investie en créant un espace fleurs et m'aidant à apporter un accroissement de la clientèle a participé aux prêts pour l'aménagement de la cellule, est-ce que cela devient un bien commun important le registre du commerce est toujours le même depuis la création. nous n'avons jamais radié. à savoir que le 1er fond n'existe plus